

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1048 24/08/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Me Cerny (O.), titulaire du brevet élémentaire, engagée comme institutrice auxiliaire pour la période comprise entre le 1er 20 et le 31 mai 1952 inclus, percevra le salaire prévu en faveur des auxiliaires européens de 2e catégorie.